

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2011

L'an deux mille onze, le seize mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2011

Présents : MM. et Mmes BORZO, BALAT, BLANC, BORIES, CALMELS,
CARBONNEAUX, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, PELIGRY, PETRE, VIVEN.
Excusé : M. CANCE.
Absent : M. PONS.
A donné procuration : M. CANCE à M. CARBONNEAUX.

Secrétaire de séance : Madame PETRE Marie-Hélène

Ordre du jour :

- 1 – Services Eau et Assainissement :
 - a) Approbation des comptes administratifs 2010.
 - b) Approbation des comptes de gestion 2010.
 - c) Affectation des résultats 2010.
 - d) Vote des budgets primitifs 2011 eau et assainissement.
- 2 – Travaux Ecole Maternelle : Convention de contrôle technique.
- 3 – Personnel communal : examen de situations d'agents.
- 4 – Questions diverses.

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour pour examiner le résultat de l'étude du projet d'aménagement du Plan d'Eau. La demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Services Eau et Assainissement :

a) Approbation des comptes administratifs 2010.

Compte administratif Eau 2010

Exploitation :	Dépenses réalisées :	7 169.12 €
	Recettes réalisées :	118 584.93 €
	Excédents antérieurs :	281 653.74 €
Soit un excédent de clôture de :		393 069.55 €

Investissement :	Dépenses réalisées :	130 964.34 €
	Recettes réalisées :	22 211.94 €
	Excédents antérieurs :	343 644.98 €
Soit un excédent de clôture de :		234 892.58 €

Solde des restes à réaliser : - 148 053.00 €

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

Compte administratif Assainissement 2010

Exploitation :	Dépenses réalisées :	60 146.11 €
	Recettes réalisées :	110 947.49 €
	Excédents antérieurs :	230 277.48 €
Soit un excédent de clôture de :		281 078.86 €

Investissement :	Dépenses réalisées :	227 779.73 €
	Recettes réalisées :	19 602.47 €
	Excédents antérieurs :	47 922.71 €
Soit un déficit de clôture de :		160 254.55 €

Solde des restes à réaliser : **0 €**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

b) Approbation des comptes de gestion 2010 eau et assainissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du service eau et assainissement 2010 dressés par Monsieur DELTOMBE Patrick et Madame MUFFAT-JOLY Marie-José, receveurs municipaux, n'appellent ni observation ni réserve. Ils correspondent aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve les comptes de gestion.

c) Affectation des résultats 2010.

Service Eau

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget eau 2010.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 393 069.55 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif le résultat 2010 et antérieurs de la manière suivante :

a) restes à réaliser sur programme d'investissement 2010 :

- en dépenses	:	148 053.00 €
- en recettes	:	0.00 €
Soit un solde de restes à réaliser de	:	148 053.00 €

b) solde d'exécution d'investissement : 234 892.58 €

c) besoins de financement en investissement en 2011 :

- 148 053.00 €
<u>+234 892.58 €</u>
+ 86 839.58 €

<i>d) affectation en réserve d'investissement</i>	:	0.00 €
report en fonctionnement	:	393 069.55 €

Service Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2010.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 281 078.86 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif le résultat 2010 et antérieurs de la manière suivante :

a) restes à réaliser sur programme d'investissement 2010 :

- en dépenses	:	30 000.00 €
- en recettes	:	30 000.00 €
Soit un solde de restes à réaliser de	:	0.00 €

b) solde d'exécution d'investissement : - 160 254.55 €

c) besoins de financement en investissement en 2011 :

160 254.55 €

d) affectation en réserve d'investissement : 160 254.55 €
report en fonctionnement : 120 824.31 €

d) Vote des budgets primitifs eau et assainissement 2011

Service eau : sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 du service eau :

- Exploitation :	513 070.00 €
- Investissement :	576 858.00 €

Service assainissement : sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 du service assainissement :

- Exploitation :	225 885.00 €
- Investissement :	369 735.00 €

2 – Travaux Ecole Maternelle : Convention de contrôle technique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux à l'école maternelle. Il précise qu'il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation d'exploitation d'un Etablissement Recevant du Public pour le premier étage du bâtiment.

Par ailleurs, la construction d'un escalier extérieur pour la mise en sécurité de l'étage exige la réalisation d'un contrôle technique.

Monsieur le Maire présente l'offre faite par le Bureau Véritas relatif à ces deux missions :

- Contrat d'assistance à l'ouverture d'un ERP : coût = 1 900 € HT.
- Convention de contrôle technique pour construction d'un escalier : coût = 400 € HT.

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les offres faites par le Bureau Véritas.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer les deux contrats ainsi que tout document relatif à ce dossier.

3 – Personnel communal : examen de situations d’agents.

a) Création de postes

Sur proposition de Monsieur le Maire et dans le cadre d’avancements de grades :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de créer les postes suivants :

A compter du 1^{er} juin 2011 : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
A compter du 1^{er} octobre 2011 : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Monsieur le Maire déclarera ces créations de poste à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui en assurera la publicité.

- Précise que lorsque les nominations seront intervenues sur ces nouveaux postes et après saisine du Comité Technique Paritaire Départemental, les postes occupés précédemment seront supprimés.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b) Modification du régime indemnitaire

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007 instaurant le régime indemnitaire au personnel communal ;

Considérant les nouvelles créations de postes, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de modifier le régime indemnitaire de la façon suivante :

INDEMNITE D’ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TAUX MOYEN	COEF	ENVELOPPE	MAXIMUM INDIVIDUEL	DATE EFFET
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	464.30	4.5	0	0	01/06/2011
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	469.65	4	5 635.80	3 757.20	01/06/2011
Adjoint technique principal 2ème classe	C	0	469.65	4	0	0	01/10/2011
Adjoint technique principal 1ère cl.	C	1	476.08	4	1 904.32	1 904.32	01/10/2011

- Précise que les autres dispositions antérieures restent inchangées.

- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.

4 – Résultat de l'étude sur le projet d'aménagement du Plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet CEREG recruté pour réaliser une étude sur l'aménagement du Plan d'eau a rendu son rapport final. Il donne la parole à Monsieur Bories qui a mené ce dossier depuis le début et le remercie pour son implication.

Le projet global est conduit selon 3 axes non dissociables :

- Renforcement des berges avec enrochement et végétalisation.
- Création d'un « coin baignade » avec aménagement de l'aire festive.
- Aménagement du chemin GR 65 sur la partie traversant ce site jusqu'à la Capelette.

Le coût global de l'opération est estimé à 360 152 € HT, décomposé de la façon suivante :

- 198 050 € pour le renforcement des berges,
- 132 102 € pour l'aménagement du coin baignade,
- 30 000 € pour le chemin.

Monsieur Bories informe l'assemblée que les différents partenaires associés au groupe de pilotage de l'étude (Entente vallée du Lot, DDT du Lot) assurent l'octroi de subventions à un taux de 70 %.

Par ailleurs, l'entreprise ErDF accepte de verser une participation de 13 800 € pour les travaux de création de la zone de baignade.

Le coût restant à la charge de la commune serait donc de 91 246 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se déterminer sur l'ensemble du projet. L'ensemble du Conseil convient que les travaux d'aménagement des berges sont nécessaires mais déplore qu'ils ne puissent être dissociés du projet global.

Plusieurs conseillers municipaux s'inquiètent des nouvelles charges de fonctionnement induites par la création d'un espace baignade (recrutement d'un maître-nageur, entretien et frais divers supplémentaires...)

Après un large débat et mise au vote,

- considérant les restrictions budgétaires engagées en 2011 et la prudence à observer quant aux futurs investissements communaux.,
- malgré les intérêts que représentait cette opération bénéficiant d'un taux de financement très intéressant,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres (8 voix) rejette le projet d'aménagement du site du plan d'eau.

5 – Questions diverses

a) Fermeture du bureau de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal manifestent leur indignation et leur désapprobation aux responsables de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées qui ont décidé de fermer leur agence cajarcoise comme de nombreuses autres en zone rurale.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour envoyer un courrier sollicitant une révision de cette décision.

b) Demande d'achat d'un terrain par un particulier

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré qui sollicite l'achat d'une partie du terrain rue des Ecoles en vue de la construction d'une maison d'habitation. La demande est enregistrée. Elle sera étudiée en fonction du résultat de l'étude urbaine en cours de réalisation dans ce secteur.

c) Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'Association « Les Productions du Grillon » qui sollicite une subvention pour aider au fonctionnement de l'antenne « Espace créateurs » récemment ouverte à Cajarc, rue Centrale.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette cette demande.

d) Adressage

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'attribution du n° 5 à la partie de l'immeuble situé rue du Faubourg appartenant à Madame Cammarata Annick, (anciennement immeuble Bras.)